Le CSA a autorisé les premières expérimentations de télévision sur portable

Le 13 septembre dernier, le CSA a autorisé quatre expérimentations de télévision mobile en région parisienne pour des durées de six à neuf mois. Quatre consortiums, coordonnés respectivement par TDF, TPS, Canal+, et par TF1 et VDL ont été autorisés à diffuser des programmes de radio ou de télévision ayant déjà fait l'objet de conventions avec le Conseil. Tout nouveau programme devra recevoir l'agrément de l'autorité de régulation, laquelle veillera également trimestriellement à l'avancement de ces expérimentations.Les technologies employées, le DVB-H et le T-DMB, seront diffusées sur des canaux numériques. Daniel Boudet de Montplaisir, dans un rapport relatif à la télévision à destination des portables, préconisait le lancement des expérimentations afin de mieux cerner les modes de consommation, les aspects technologiques mais aussi économiques et juridiques.Selon ce rapport le lancement commercial de la télévision mobile interviendra entre fin 2006 et 2008. À cette fin, plusieurs groupes de travail pourraient voir le jour sur les technologies et les fréquences